

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B278-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B278

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché de fourniture, de mise en œuvre et de maintenance des systèmes de Stockage et de sauvegarde pour la Communauté du Pays d'Aix (n°14M011)

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_11

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché de fourniture, de mise en œuvre et de maintenance de systèmes de Stockage et de sauvegarde pour la Communauté du Pays d'Aix (n°14M011)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA a entrepris une évolution majeure de ses infrastructures serveurs par la mise en œuvre d'une plateforme de virtualisation, destinée à accueillir la quasi-totalité des services applicatifs du système d'information, proposant :

- une plus haute disponibilité et une consolidation des serveurs,
- une administration plus simple et une meilleure supervision,
- une meilleure gestion des espaces de stockage,
- la possibilité d'intégrer des environnements plus rapidement et à moindre coût,
- une optimisation des coûts (consommation énergie, meilleure répartition et exploitation des ressources, ajout d'environnement, etc.).

Dernièrement, la CPA a mise en place de nouvelles infrastructures de réseaux informatiques hautement performantes, d'un haut niveau de fiabilité, de résilience et de

redondance pour disposer du niveau de service répondant aux exigences des activités de l'établissement.

L'infrastructure de stockage/sauvegarde a évolué vers une unification des données de stockage (informatique de gestion, back-office de virtualisation, fichiers, etc.) et de sauvegarde. Le marché de maintenance des infrastructures actuelles de stockage se termine courant 2014 ; les ressources de stockage disponibles vont arriver à saturation.

Il s'agit de faire évoluer les infrastructures de stockage/sauvegarde vers une solution proposant:

- une unification des données de stockage, et de sauvegarde étendue (gestion du cycle de vie des données, réduction de la fenêtre de sauvegarde, etc.),
- une amélioration des performances et de la disponibilité des données en fonction des usages (bases de données, gestion de contenus enrichis et animés, etc.)
- une administration plus simple et une meilleure réservation des espaces de stockage (classes de services, délai de provisionnement, etc.),
- des nouveaux châssis serveurs qui viendront remplacer les châssis serveurs actuels,
- la possibilité de gérer des portails de services,
- une évolutivité et une certaine pérennité.

Le marché qui en découlera devra donc permettre une amélioration des services rendus aux usagers en termes de fiabilité, de résilience et de performance.

Exposé des motifs :

La consultation avait pour objet la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de systèmes de stockage et de sauvegarde pour la Communauté du Pays d'Aix comprenant des serveurs en châssis, des baies pour le stockage primaire et secondaire, les éléments réseaux nécessaires et les logiciels associés.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché n'est pas alloti et ne comporte ni tranches ni variantes.

La durée du marché est de 5 ans fermes à compter de la notification du marché.

Le marché est traité à prix mixtes.

Le marché comporte une partie A, à prix global et forfaitaire, et une partie B, à bons de commande et à prix unitaires avec un minimum de 50 000 €HT et un maximum de 200 000 €HT pour la durée du marché.

La partie A correspond à la fourniture de matériels et logiciels nécessaires à l'évolution de l'infrastructure de stockage et de sauvegarde, les prestations de services associées nécessaires à son déploiement, la maintenance ainsi que l'assistance technique.

La partie B correspond à la fourniture d'équipements complémentaires, à la maintenance correspondante, aux prestations de services relatives à la formation...

Estimation :

Partie à prix global et forfaitaire : 470 000 €HT, soit 564 000 €TTC

Partie à bons de commande : 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 7 mai 2014 et, a été publié sur les supports de publicité suivants : JOUE, BOAMP, la Provence et PROFIL ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.50
- Valeur technique - coefficient 0.50

La Commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2014 a décidé d'attribuer :

- le marché n°14M011 à la société **OBIANE** pour un montant global et forfaitaire de **615.535,54 € TTC** et un pour un montant estimatif non contractuel de **148.306,52 € TTC**, le montant définitif du marché sera la résultante de la somme du montant global et forfaitaire et de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants (...) » ;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 11 juillet 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M011, relatif à la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de systèmes de Stockage et de sauvegarde pour la Communauté du Pays d'Aix attribué à la société **OBIANE** pour un montant global et forfaitaire de **615.535,54 € TTC** et un montant estimatif tiré du DQE de **148.306,52 € TTC**. Le montant définitif du marché sera la résultante de la somme du montant global et forfaitaire et de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la CPA, Fonction : 020- Nature : 2183 et 6156, dont les crédits sont disponibles.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché de fourniture, de mise en œuvre et de maintenance des systèmes de Stockage et de sauvegarde pour la Communauté du Pays d'Aix (n°14M011)

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

22 JUL. 2014